

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1087

29 avril 2014

SOMMAIRE

AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl	52175	Clearstream Banking S.A.	52136
Alpina Invest S.à r.l.	52136	CMJ Holdings S.A.	52135
Animal Planet Gestions S.A.	52132	Colt Lux Finance S.à r.l.	52141
Ascara Sàrl	52132	Colt Telecom Luxembourg S. à r.l.	52131
Aurinter S.A.	52133	Compartilux S.A.	52133
Azul Lusitano S.A.	52131	Delfin Invest S.A.	52133
Bareldam S.A.	52130	Eusparx S.A.	52135
Batisco Holding & Finance S.à r.l.	52130	Evo S.A.	52167
Black Lemon S.A.	52134	FB Lux Holdings, S.C.A.	52131
BLK HYV (Luxembourg) Investments, S.à r.l.	52131	Franvest S.à r.l.	52135
Borletti & Partners S.A.	52130	Georges & Associés S.à r.l.	52134
Bornan Investments S.à r.l.	52132	Ingram Micro Singapore Holdings S.à r.l.	52137
Brazilian Investment Opportunities S.A.	52130	IngreLux S.à r.l.	52145
Callysto S.A.	52136	Isoprojex Services	52176
Canada CP Holding S.à r.l.	52134	Large Investments S.à r.l.	52141
Cavalia International Sàrl	52154	Leyne, Strauss-Kahn & Partners	52170
Chester Luxembourg 3 S.A.	52136	LVS Luxembourg V S.à r.l.	52172
		M.H.M. S.A.	52163

Batisco Holding & Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.100.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 175.041.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 janvier 2013 que:

- Ronald VAN DER LUGT, né le 4 août à Voorburg (les Pays-Bas) et ayant son adresse professionnelle au 21, Franselei, B-295 Kappellen, Belgium a été démis de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 30 janvier 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 mars 2014.

Référence de publication: 2014033554/13.

(140038436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Brazilian Investment Opportunities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 155.353.

RECTIFICATIF

Le rectificatif suivant est à apporter aux comptes de la Société déposés le 26 Février 2014 N° L140035550, pour la période clôturant le 31 décembre 2012 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2014.

Référence de publication: 2014033558/12.

(140037753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Borletti & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 181.457.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée tenue le 28 février 2014.

Résolution:

Les actionnaires nomment M. Jean Martin Stoffel, licencié et maître en science de gestion, demeurant professionnellement à 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, comme nouveau Administrateur B, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 février 2014.

Référence de publication: 2014033557/15.

(140038319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Bareldam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 169.943.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 24 janvier 2014

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 25, avenue de la Liberté Luxembourg (L-1931) au 11, rue Pierre d'Aspelt à Luxembourg (L-1142) à compter de ce jour.

Fait à Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour BARELDAM S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014033563/14.

(140037690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

BLK HYV (Luxembourg) Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.667.

Les comptes annuels au 31 août 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nuno Aniceto.

Référence de publication: 2014033569/10.

(140037673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Azul Lusitano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 133.148.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 17 mai 2013.

Les mandats des administrateurs B de Messieurs Fernando SAPINHO (demeurant 4 Rua Nova Stella, P-2760-087, LISBOA), Nuno RAMOS (demeurant Rua Tenente Valadim n°6 Loft 58, P-1350-319 LISBOA), Paulo MORGADO (demeurant Avenida Praia de Vitória 50, 4 DT, P-1050-184 LISBOA) sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2014.

Le mandat d'administrateur B et président du conseil d'administration de Monsieur Orlando GONZALEZ (demeurant C. Santa Maria Magdalena 28, E- 28016 MADRID) est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2014.

Les mandats des administrateurs A de Massimo GILOTTI, Frédéric MONCEAU, Kris GOORTS et Karl LOUARN (tous les quatre demeurant professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg), sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2014.

La nomination à la fonction d'administrateur A de Monsieur Joeri STEEMAN (demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est acceptée jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2014 en remplacement de Monsieur Marc BOLAND dont le mandat est arrivé à échéance.

La nomination à la fonction de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est acceptée jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2014 en remplacement de Monsieur Joeri STEEMAN dont le mandat est arrivé à échéance.

Référence de publication: 2014033550/23.

(140037708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Colt Telecom Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 123.407.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014033585/10.

(140037757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

FB Lux Holdings, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.786.

Les statuts coordonnés au 24 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014033660/11.

(140038015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Bornan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 111.355.

Changement suivant le contrat de cession de parts avec effet au 1^{er} janvier 2014:

- Ancienne situation associée:

	parts sociales
Eric MAGRINI	125

- Nouvelle situation associée:

	parts sociales
Antonino DE MASI né le 10 octobre 1959 à Rizzicone (Italie) demeurant à Via Lepre 67, I-89016 Rizzicone	125

Luxembourg, le 4 mars 2014.

Pour avis sincère et conforme
Pour BORNAN INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014033573/22.

(140038268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Animal Planet Gestions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.623.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée a décidé de démissionner comme Administrateur avec effet le 3 Mars 2014

1.- Monsieur Michel Gustave WODEY, entrepreneur né le 21 novembre 1955 à Mulhouse (F) demeurant à F-66700 Argeles-sur-Mer, Chemin de Saint André.

2.- Madame Annick HELGEN, partenaire, née le 09 juillet 1966 à Bâle, demeurant à F-66700 Argeles-sur-Mer, Chemin de Saint André.

3.- Monsieur Jérôme WODEY, partenaire né le 18 mars 1984 à Saint-Louis, demeurant à F-66700 Argeles-sur-Mer, Chemin de Saint André.

L'Assemblée a décidé de démissionner comme Administrateur-Délégué avec effet le 3 Mars 2014

1.- Monsieur Michel Gustave WODEY, entrepreneur né le 21 novembre 1955 à Mulhouse (F) demeurant à F-66700 Argeles-sur-Mer, Chemin de Saint André.

L'Assemblée a décidée de nommer comme Administrateur avec effet le 3 Mars 2014 Monsieur Alexander Claessens, économist,

né le 17 décembre 1951 à Wilrijk (B) demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg 29 avenue Monterey,

Pour extrait Conforme
Luxembourg, le 3 Mars 2014.

Référence de publication: 2014033543/23.

(140037777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Ascara Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 88.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014033998/9.

(140038002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2014.

Aurinter S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.792.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 6 janvier 2014

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Pierre MESTDAGH de son mandat d'Administrateur avec effet au 27 décembre 2013.

- Madame Chloé GAUBERT-GUILLET, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Pierre MESTDAGH, démissionnaire, avec effet au 27 décembre 2013, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les membres du Conseil d'Administration élisent en leur sein une Présidente en la personne de Madame Martine STIEVEN. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Certifié sincère et conforme

AURINTER S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014033547/23.

(140037691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Delfin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 40.546.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mars 2014.

Pour: DELFIN INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Christine Racot

Référence de publication: 2014033629/15.

(140037717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Compartilux S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 41.626.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 27 janvier 2014

1^{ère} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo) demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Jacques Claeys démissionnaire. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Pour extrait conforme

Pour COMPARTILUX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014033608/16.

(140038164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Black Lemon S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.761.

Extrait de résolution de l'Actionnaire unique du 12 février 2013

L'actionnaire unique de la société BLACK LEMON S.A. a décidé, en date du 12 février 2014, de prendre les résolutions suivantes:

L'actionnaire unique décide de révoquer:

- Madame Emmy KAHN, épouse Lasar, née le 16 mars 1939 à Pfaffenhoffen(D), demeurant à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté

de son poste d'administrateur d'unique.

Par conséquent, l'actionnaire unique décide de nommer:

- Monsieur Carlo LASAR, né le 25/04/1932 à Luxembourg, demeurant à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté au poste d'administrateur unique pour une durée de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Carlo LASAR

Référence de publication: 2014033567/23.

(140037689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Canada CP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 20.002,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.048.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 26 février 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 28 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 mars 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014033578/20.

(140037763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Georges & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.572.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 mars 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014033668/11.

(140037945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Eusparx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 179.841.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 février 2014

- Il est pris acte de la démission de Madame Cynthia BODY de son mandat d'administrateur avec effet au 24 février 2014.

- Monsieur Gregory GUISSARD, employé privé, demeurant au 23, boulevard de la Cluse, 1205 Genève (Confédération Helvétique), est coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Cynthia BODY, démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

- Création de deux catégories d'administrateur:

* Administrateur Catégorie A

* Administrateur Catégorie B

- les catégories des administrateurs sont allouées comme suit:

Administrateur catégorie A:

- Mr Gregory GUISSARD

Administrateur catégorie B:

- Mme Nadia UWIMANA

- Mr Pierre-Siffrein GUILLET

Luxembourg, le 24 février 2014.

EUSPARX S.A.

N. UWIMANA / P-S. GUILLET

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014033655/27.

(140037832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Franvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 107.720.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 3 mars 2014

L'Associé unique accepte la démission de Monsieur Gerard Van Hunen en tant que gérant de la société.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Cyrille Vallée, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg en tant que gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 mars 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014033656/15.

(140037664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

CMJ Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.733.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.12.2013.

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2014033606/12.

(140037968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Chester Luxembourg 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 136.555.

—
Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration prises en date du 24 février 2014

Les membres du Conseil d'administration décident de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2014.

Ils prennent note qu'à partir du 1^{er} mars 2014, la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges, administrateur de la Société, sera la suivante: 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2014.

CHESTER LUXEMBOURG 3 S.A.

Référence de publication: 2014033602/15.

(140038388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Callysto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 81.098.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 08 novembre 2012

Le mandat des administrateurs Michaël Dandois, Antoine Meynial, et Stéphane Warnier est reconduit jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2018.

Le mandat du commissaire aux comptes Chester & Jones Sarl est également reconduit jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014033588/14.

(140038068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Alpina Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 47, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 86.443.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR LA SOCIETE «ALPINA INVEST S. à r. l.»

Signature

Un mandataire ad hoc

Référence de publication: 2014033541/12.

(140037773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Clearstream Banking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 9.248.

—
Les personnes suivante ont été élue comme délégués à la gestion journalière:

Mandat prenant effet le 20 février 2014 pour:

- Berthold Kracke	Mergenthalerallee 61	D - 65760 Eschborn
- Marc Robert-Nicoud	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg

Les délégués à la gestion journalière sont actuellement:

- Jeffrey Tessler	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
(administrateur-délégué)		
- Philip Brown	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg

- Mark Gem	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Stefan Lepp	Mergenthalerallee 61	D - 65760 Eschborn
- Mathias Papenfuß	Mergenthalerallee 61	D - 65760 Eschborn
- Philippe Seyll	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg
- Marcus Thompson	Mergenthalerallee 61	D - 65760 Eschborn
- Berthold Kracke	Mergenthalerallee 61	D - 65760 Eschborn
- Marc Robert-Nicoud	42, Avenue JF Kennedy	L - 1855 Luxembourg

Luxembourg, le 04 mars 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014033605/25.

(140037948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Ingram Micro Singapore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 502.486.604,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.017.

In the year two thousand thirteen, on the seventeenth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Ingram Micro Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), with a share capital of EUR 650,439,551.- (six hundred fifty million four hundred thirty-nine thousand five hundred fifty-one Euro), having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 110.204 (the “Sole Shareholder”);

represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed “ne varietur” by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Ingram Micro Singapore Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), with its registered address at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies’ Register (the “Company”).

II.- The 359,305,000 (three hundred fifty-nine million three hundred five thousand) shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 143,181,604.- (one hundred forty-three million one hundred eighty-one thousand six hundred four United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 359,305,000.- (three hundred fifty-nine million three hundred five thousand United States Dollars) to USD 502,486,604.- (five hundred two million four hundred eighty-six thousand six hundred four United States Dollars) by the issuance of 143,181,604 (one hundred forty-three million one hundred eighty-one thousand six hundred four) new shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 0.61 (sixty-one United States Dollars cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Ingram Micro Luxembourg S.à r.l. of the 143,181,604 (one hundred forty-three million one hundred eighty-one thousand six hundred four) new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company; and

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 143,181,604.- (one hundred forty-three million one hundred eighty-one thousand six hundred four United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 359,305,000.- (three hundred fifty-nine million three hundred five thousand United States Dollars) to USD 502,486,604.- (five hundred two million four hundred eighty-six thousand six hundred four United States Dollars) by the issuance of 143,181,604 (one hundred forty-three million one hundred eighty-one thousand six hundred four) new shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 0.61 (sixty-one United States Dollars cents) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Contribution").

Third resolution:

The Sole Shareholder, prenamed, declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of a receivable held by the Sole Shareholder.

Valuation

The Contribution is valued at an amount of USD 143,181,604.61 (one hundred forty-three million one hundred eighty-one thousand six hundred four United States Dollars and sixty-one cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 17 December 2013 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. Erik Smolders, born on 14 December 1961, in Borgerhout, Belgium, with address at 8 Talbott CT, Ladera Ranch, CA 92694, United States of America, manager,

b) Mrs. Gina Mastantuono, born on 11 July 1970, in New York, United States of America, with address at 4012 Rivoli, Newport Beach, CA 92660, United States of America, manager,

c) Mr. Christophe Fender, born on 10 July 1965, in Strasbourg, France, with address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, manager,

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Ingram Micro Luxembourg S.à r.l.: 502,486,604 (five hundred two million four hundred eighty-six thousand six hundred four) shares.

The notary acts that the 502,486,604 (five hundred two million four hundred eighty-six thousand six hundred four) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 502,486,604.-(five hundred two million four hundred eighty-six thousand six hundred four), represented by 502,486,604 (five hundred two million four hundred eighty-six thousand six hundred four) shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contribution, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour de décembre.

Par devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Ingram Micro Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 650.439.551 EUR (six cent cinquante millions quatre cent trente-neuf mille cinq cent cinquante-et-un Euro), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.204 (l'«Associé Unique»).

Ici représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerck de notaire, ayant sa résidence professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration ayant été donnée “ne varietur” par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de Ingram Micro Singapore Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

II. Que les 359.305.000 (trois cent cinquante-neuf millions trois cent cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment informé au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social pour un montant de 143.181.604 USD (cent quarante-trois millions cent quatre-vingt-un mille six cent quatre Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 359.305.000 USD (trois cent cinquante-neuf millions trois cent cinq mille Dollars américains) à 502.486.604 USD (cinq cent deux millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent quatre Dollars américains) par l'émission de 143.181.604 (cent quarante-trois millions cent quatre-vingt-un mille six cent quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain)

chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 0,61 USD (soixante et un cent de Dollar américain), l'intégralité devant être libérée par voie d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Ingram Micro Luxembourg S.à r.l. des 143.181.604 (cent quarante-trois millions cent quatre-vingt-un mille six cent quatre) nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société; et

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférent à cette assemblée générale, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation nécessaire a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 143.181.604 USD (cent quarante-trois millions cent quatre-vingt-un mille six cent quatre Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 359.305.000 USD (trois cent cinquante-neuf millions trois cent cinq mille Dollars américains) à 502.486.604 USD (cinq cent deux millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent quatre Dollars américains) par l'émission de 143.181.604 (cent quarante-trois millions cent quatre-vingt-un mille six cent quatre) nouvelles parts sociales ayant une valeur de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 0,61 USD (soixante et un cent de Dollar américain) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), l'intégralité devant être libérée par voie d'un apport en nature, tel que décrit ci-après ("Apport").

Troisième résolution:

L'Associé Unique, prénommé, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est aussi soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie de l'Apport tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu de la procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie de l'Apport tel que décrit ci-après.

Description de l'Apport

L'Apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission est composé d'une créance détenue par l'Associé Unique.

Evaluation

L'Apport est évalué à un montant de 143.181.604,61 USD (cent quarante-trois millions cent quatre-vingt-un mille six cent quatre Dollars américains et soixante et un cents).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport en date du 17 décembre 2013, qui restera annexée à ce présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Sont ensuite intervenus:

a) M. Erik Smolders, né le 14 décembre 1961, à Borgerhout, Belgique, demeurant au 8 Talbott CT, Ladera Ranch, CA 92694, Etats-Unis d'Amérique, gérant,

b) Mme Gina Mastantuono, née le 11 juillet 1970, à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 4012 Rivoli, Newport Beach, CA 92660, Etats-Unis d'Amérique, gérante,

c) M. Christophe Fender, né le 10 juillet 1965, à Strasbourg, France, demeurant au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, gérant,

tous sont représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, agissant en vertu d'une procuration incluse dans la déclaration de valeur d'apport mentionnée ci-dessous.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de l'Apport, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:
- Ingram Micro Luxembourg S.à r.l.: 502.486.604 (cinq cent deux millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent quatre) parts sociales.

Le notaire établit que les 502.486.604 (cinq cent deux millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent quatre) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement prendre la résolution ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et de l'Apport ayant été totalement réalisé, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 502.486.604 USD (cinq cent deux millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent quatre Dollars américains), représenté par 502.486.604 (cinq cent deux millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'Apport, ont été estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne comparante, ce mandataire de la personne comparante a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17293. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014026699/230.

(140031968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Colt Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.025.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 116.041.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014033582/10.

(140037704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Large Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.591.

In the year two thousand thirteen, the twentieth day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of LARGE INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.591 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company). The Company was incorporated on November 25, 2003 pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 14, 2004 under number 46.

THERE APPEARED

BRADING HOLDING SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.292 (the Sole Shareholder),

represented by Caroline DEBRUILLE, Legal Officer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred Euros (EUR 200.00) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty-five (125) shares in registered form, with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.00) each, to twelve thousand seven hundred Euros (EUR 12,700) by way of the issuance of two (2) new shares of the Company, with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.00) each, with the same rights and obligations as the existing shares by a contribution of a receivable that the Sole Shareholder holds against the Company;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 1. above by a contribution of a receivable that the Sole Shareholder holds against the Company;

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association (the Articles) in order to reflect the share capital and the share capital increase adopted under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred Euros (EUR 200.00) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty-five (125) shares in registered form, with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.00) each, to twelve thousand seven hundred Euros (EUR 12,700) by way of the issuance of two (2) new shares of the Company, with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.00) each, with the same rights and obligations as the existing shares by a contribution of a receivable that the Sole Shareholder holds against the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for the two (2) newly issued shares of the Company, having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.00) each and to fully pay up such shares by a contribution of a receivable that it holds against the Company for an amount of two millions Euros (EUR 2,000,000) (the Contribution) which shall be allocated as follows:

- an amount of two hundred Euros (EUR 200.00) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

- the remaining amount of one million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred Euros (EUR 1,999,800) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The Claim is evidenced in the interim accounts of the Company as at December 17, 2013 (the "Interim Accounts").

The value of the Claim has been proved to the undersigned notary by a Statement of Contribution Value issued on December 18, 2013 by the Company which shows that the value of the Claim contributed to the Company is worth at least two millions Euros (EUR 2,000,000).

This Statement of Contribution Value and the Interim Accounts, after having been after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles first paragraph, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. (First Paragraph).** The Company’s capital is set at twelve thousand seven hundred Euros (EUR 12,700) divided into one hundred twenty-seven (127) share quotas with a par value of one hundred Euros (EUR 100.00) each, all fully paid-up and subscribed.

(...)”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand seven hundred Euros (EUR 2,700.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L’an deux mille treize, le vingt décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé de LARGE INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.591 et disposant d’un capital social de EUR 12,500 (la Société). La Société a été constituée le 25 novembre 2003, suivant un acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 janvier 2004, numéro 46.

A COMPARU:

BRADING HOLDING SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.292 (l’Associé Unique),

ici représentée par Caroline DEBRUILLE, Legal Officer, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

L’Associé Unique a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I. Que l’Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l’ordre du jour de l’Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de deux cents euros (EUR 200,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d’une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-) par l’émission de deux (2) parts sociales nouvelles d’une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes par un apport d’une créance que l’Associé Unique détient à l’encontre de la Société.

2. Souscription et libération à l’augmentation de capital comme mentionné au point 1. ci-dessus par un apport d’une créance que l’Associé Unique détient à l’encontre de la Société.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation du capital spécifiée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cents euros (EUR 200,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-) par l'émission de deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes par un apport d'une créance que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les deux (2) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus, les libérer entièrement par apport en nature d'une créance qu'il détient à l'encontre de la Société d'un montant total de 2 millions euros (EUR 2.000.000) affecté comme suit:

- un montant de deux cents euros (EUR 200,-) au capital social de la Société;
- le solde au montant de un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cents euros (EUR 1.999.800) au compte prime d'émission de la Société.

La Créance est prouvée par un bilan intermédiaire de la Société au 17 décembre 2013 (le "Bilan Intermédiaire").

La valeur de la Créance a été prouvée au notaire instrumentaire par une Déclaration sur la Valeur de l'Apport émise le 20 décembre 2013 par la Société qui montre que la valeur de la Créance apportée à la Société représente au moins deux millions euros (EUR 2.000.000).

La Déclaration sur la Valeur de l'Apport et le Bilan Intermédiaire, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les apports étant totalement réalisés, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6, premier alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à douze mille sept cents Euro (EUR 12.700,-) représenté par cent vingt-sept (127) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. DEBRUILLE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013. LAC/2013/59818. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014026758/174.

(140032634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

IngreLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 180.627.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

(1) P5 SUB L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(2) Permira V L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner, Permira V G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 6DJ Channel Islands;

(3) P5 Co-Investment L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at PO Box 503, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(4) Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands; and

(5) P5 CIS S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with number B 178.072, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and having a share capital of EUR 12,500.-,

all here represented by Mrs. Alexia UHL, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, are the founding shareholders (the "Founding Shareholders") of IngreLux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.627 and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 24 September 2013, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles") number 2892, page 138780 on 18 November 2013. The Articles have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 27 December 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to create 10 different classes of redeemable shares (classes A to J shares) and subsequent reallocation of the existing shares into 4,000,000 class A shares.

2. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 10,241,670.- so as to raise it from its present amount of EUR 40,000.- to EUR 10,281,670.- by the issue of 1,024,167,000 new shares with a nominal value of EUR 0.01 each, subject to the payment of a share premium of a total amount of EUR 92,535,331.08, to be divided into:

- 98,816,700 class A shares,
- 102,816,700 class B shares,
- 102,816,700 class C shares,
- 102,816,700 class D shares,
- 102,816,700 class E shares,
- 102,816,700 class F shares,
- 102,816,700 class G shares,

- 102,816,700 class H shares,
- 102,816,700 class I shares, and
- 102,816,700 class J shares.

3. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of the Company.

4. Decision to insert new articles 8 and 9 in the Articles of the Company and to subsequently renumber the current articles 8 to 20 into articles 10 to 22 of the Articles.

5. Decision to amend article 20 (previous article 18) of the Articles of the Company.

6. Decision to insert a new article 21 in the Articles of the Company and subsequent renumbering of the articles 21 and 22 into articles 22 and 23.

7. Miscellaneous.

First resolution

The Founding Shareholders resolve to create 10 different classes of redeemable shares (classes A to J shares) and to subsequently reallocate the existing shares into 4,000,000 class A shares.

Second resolution

The Founding Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 10,241,670.- so as to raise it from its present amount of EUR 40,000.- to EUR 10,281,670.- by the issue of 1,024,167,000 new shares with a nominal value of EUR 0.01 each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium of a total amount of EUR 92,535,331.08, to be divided into:

- 98,816,700 class A shares,
- 102,816,700 class B shares,
- 102,816,700 class C shares,
- 102,816,700 class D shares,
- 102,816,700 class E shares,
- 102,816,700 class F shares,
- 102,816,700 class G shares,
- 102,816,700 class H shares,
- 102,816,700 class I shares, and
- 102,816,700 class J shares,

and having the rights and obligations set out in the Articles.

The New Shares shall be subscribed as follows:

- P5 SUB L.P.1, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 17,775,893 class A shares, 18,603,500 class B shares, 18,603,500 class C shares, 18,603,500 class D shares, 18,603,500 class E shares, 18,603,500 class F shares, 18,603,500 class G shares, 18,603,500 class H shares, 18,603,500 class I shares and 18,603,500 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount of EUR 18,595,251.78, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 1,852,073.93 is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 16,743,177.85 is allocated to the share premium account of the Company;

- Permira V L.P.2, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 70,358,473 class A shares, 73,029,600 class B shares, 73,029,600 class C shares, 73,029,600 class D shares, 73,029,600 class E shares, 73,029,600 class F shares, 73,029,600 class G shares, 73,029,600 class H shares, 73,029,600 class I shares and 73,029,600 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount of EUR 73,002,972.10, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 7,276,248.73 is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 65,726,723.37 is allocated to the share premium account of the Company;

- P5 Co-Investment L.P., aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 2,067,198 class A shares, 2,158,400 class B shares, 2,158,400 class C shares, 2,158,400 class D shares, 2,158,400 class E shares, 2,158,400 class F shares, 2,158,400 class G shares, 2,158,400 class H shares, 2,158,400 class I shares and 2,158,400 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount of EUR 2,157,557.21, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 214,927.98 is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 1,942,629.23 is allocated to the share premium account of the Company;

- Permira Investments Limited, aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 7,083,664 class A shares, 7,477,200 class B shares, 7,477,200 class C shares, 7,477,200 class D shares, 7,477,200 class E shares, 7,477,200 class F shares, 7,477,200 class G shares, 7,477,200 class H shares, 7,477,200 class I shares and 7,477,200 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount of EUR 7,473,302.83, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 743,784.64 is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 6,729,518.19 is allocated to the share premium account of the Company;

- P5 CIS S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe to the ownership of 354,972 class A shares, 371,500 class B shares, 371,500 class C shares, 371,500 class D shares, 371,500 class E shares, 371,500 class F shares, 371,500 class G

shares, 371,500 class H shares, 371,500 class I shares and 371,500 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount of EUR 371,374.51, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 36,984.72 is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 334,389.79 is allocated to the share premium account of the Company; and

- P5 I.A.S. L.P. (the "New Shareholder" and together with the Founding Shareholders referred to as the "Shareholders"), a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira V G.P. L.P., acting by its general partner Permira V G.P. Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs. Alexia UHL, pre-named, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to the ownership of 1,176,500 class A shares, 1,176,500 class B shares, 1,176,500 class C shares, 1,176,500 class D shares, 1,176,500 class E shares, 1,176,500 class F shares, 1,176,500 class G shares, 1,176,500 class H shares, 1,176,500 class I shares and 1,176,500 class J shares, to be paid up by a contribution in cash in a total amount of EUR 1,176,542.65, which shall be allocated as follows: an amount of EUR 117,650.- is allocated to the share capital of the Company and an amount of EUR 1,058,892.65 is allocated to the share premium account of the Company.

The global amount of EUR 102,777,001.08 for the subscription of the New Shares is allocated as follows: EUR 10,241,670.- are allocated to the share capital of the Company and EUR 92,535,331.08 are allocated to the share premium account of the Company.

Proof that the global amount of EUR 102,777,001.08 is at the disposition of the Company has been shown to the undersigned notary.

Third resolution

Further to the conversion and the capital increase in the resolutions above, the Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at ten million two hundred and eighty-one thousand six hundred and seventy euros (EUR 10,281,670.-) divided into:

- one hundred and two million eight hundred and sixteen thousand seven hundred (102,816,700) class A shares,
- one hundred and two million eight hundred and sixteen thousand seven hundred (102,816,700) class B shares,
- one hundred and two million eight hundred and sixteen thousand seven hundred (102,816,700) class C shares,
- one hundred and two million eight hundred and sixteen thousand seven hundred (102,816,700) class D shares,
- one hundred and two million eight hundred and sixteen thousand seven hundred (102,816,700) class E shares,
- one hundred and two million eight hundred and sixteen thousand seven hundred (102,816,700) class F shares,
- one hundred and two million eight hundred and sixteen thousand seven hundred (102,816,700) class G shares,
- one hundred and two million eight hundred and sixteen thousand seven hundred (102,816,700) class H shares,
- one hundred and two million eight hundred and sixteen thousand seven hundred (102,816,700) class I shares, and
- one hundred and two million eight hundred and sixteen thousand seven hundred (102,816,700) class J shares,

all class A to class J shares are referred as the "Redeemable Shares" or the "Shares", having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and fully paid up.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each Share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to insert new articles 8 and 9 in the Articles of the Company and to subsequently renumber the current articles 8 to 20 into articles 10 to 22 of the Articles.

The new articles 8 and 9 shall now read as follows:

" **Art. 8.** The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of Redeemable Shares through the repurchase and cancellation of all the Redeemable Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article 8. In the case of repurchases and cancellations of classes of Redeemable Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class I Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Redeemable Shares, such class of Redeemable Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of Redeemable Shares of the repurchased and cancelled class of Redeemable Shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Redeemable Share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Redeemable Shares in issue in the class of Redeemable Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant class of Redeemable Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of Redeemable Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the Redeemable Shares of the relevant class of Redeemable Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, the following words shall have the following definitions:

-"Available Amount" means in relation to the relevant class of Redeemable Shares the total amount of net profits attributable to that class of Redeemable Shares (subject to the provisions of Article 21 of the Articles) (including carried forward profits), to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 21 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Redeemable Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles or in the reasonable opinion of the board of managers set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits attributable to the class of Redeemable Shares in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of Redeemable Shares in accordance with the provisions of Article 21 of the Articles)

P= freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Redeemable Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L= losses (including carried forward losses if any);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the board of managers.

-"Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Redeemable Share within the relevant class to be paid to the Shareholders.

-"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

-"Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Redeemable Shares.

-"Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the class of Redeemable Shares so redeemed."

" **Art. 9.** Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Share shall be allocated to a premium reserve(s), not reserved to specific class of shares or to the holder of the Shares in relation to which it has been paid. Such premium reserve(s) shall be freely distributable by the Company."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend article 20 (previous article 18) of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 20.** Each year, as at the thirty-first of March, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to insert a new article 21 in the Articles of the Company and subsequent renumbering of the articles 21 and 22 (previous articles 19 and 20) into articles 22 and 23.

Article 21 of the Articles shall now read as follows:

" **Art. 21.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions of this article 21.

The holders of the Redeemable Shares are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the class A Shares held by them, then,
- the holders of class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the class B Shares held by them, then,
- the holders of class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the class C Shares held by them, then,
- the holders of class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the class D Shares held by them, then,
- the holders of class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the class E Shares held by them, then,
- the holders of class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the class F Shares held by them, then
- the holders of class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the class G Shares held by them, then,
- the holders of class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty five per cent (0.45%) of the par value of the class H Shares held by them, then,
- the holders of class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the class I Shares held by them, then,
- the holders of class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should any class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of shares to be redeemed in the reverse numerical order (e.g. initially class J Shares).

If the dividends referred to above are not declared or paid during one or more particular years, the fixed dividends entitlement shall continue to accrue.

In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the applicable provisions of the Law.

Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers is authorized to declare and pay interim dividends to the shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in the preceding provisions of this Article 21 before the end of the financial year and in accordance with the applicable legal provisions."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huit janvier;

Par-devant le soussigné, Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

(1) P5 SUB L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, PO Box 503, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(2) Permira V L.P.2, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, PO Box 503, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(3) P5 Co-Investment L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, PO Box 503, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, GY1 6DJ, Channel Islands;

(4) Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands; et

(5) P5 CIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 178.072, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et ayant un capital social de EUR 12.500,-,

toutes ici représentées par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, sont les associés fondateurs (les "Associés Fondateurs") de IngreLux S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.627 (la "Société") et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 septembre 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts") numéro 2892, page 138780 en date du 18 novembre 2013. Les Statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Création de 10 différentes classes de parts sociales rachetables (classes de parts sociales A à J) et réallocation subséquente des parts sociales existantes en 4.000.000 parts sociales de classe A.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 10.241.670,-EUR afin de le porter de son montant actuel de 40.000,- EUR à un montant de 10.281.670,- EUR par l'émission de 1.024.167.000 nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune, soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 92.535.331,08 EUR, qui seront réparties comme suit:

- 98.816.700 parts sociales de classe A;
- 102.816.700 parts sociales de classe B;
- 102.816.700 parts sociales de classe C;
- 102.816.700 parts sociales de classe D;
- 102.816.700 parts sociales de classe E;
- 102.816.700 parts sociales de classe F;
- 102.816.700 parts sociales de classe G;
- 102.816.700 parts sociales de classe H;
- 102.816.700 parts sociales de classe I; et
- 102.816.700 parts sociales de classe J.

3. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts de la Société.

4. Création de nouveaux articles 8 et 9 dans les Statuts de la Société et renumérotation subséquente des articles actuels 8 à 20, en articles 10 à 22.

5. Modification de l'article 20 (précédent article 18) des Statuts de la Société.

6. Création d'un nouvel article 21 dans les Statuts de la Société et renumérotation subséquente des articles 21 à 22 en articles 22 à 23.

7. Divers.

Après délibération, les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés Fondateurs décident de créer 10 différentes classes de parts sociales rachetables (classes de parts sociales A à J) et de subséquemment réallouer des parts sociales existantes en 4.000.000 parts sociales de classe A.

Deuxième résolution

Les Associés Fondateurs décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 10.241.670,- EUR afin de le porter de son montant actuel de 40.000,- EUR à un montant de 10.281.670,- EUR par l'émission de 1.024.167.000 nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), soumis au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 92.535.331,08 EUR, qui seront réparties comme suit:

- 98.816.700 parts sociales de classe A;
- 102.816.700 parts sociales de classe B;
- 102.816.700 parts sociales de classe C;
- 102.816.700 parts sociales de classe D;

- 102.816.700 parts sociales de classe E;
- 102.816.700 parts sociales de classe F;
- 102.816.700 parts sociales de classe G;
- 102.816.700 parts sociales de classe H;
- 102.816.700 parts sociales de classe I; et
- 102.816.700 parts sociales de classe J.

et ayant les mêmes droits et obligations définis dans les Statuts.

Les Nouvelles Parts Sociales seront souscrites comme suit:

- P5 SUB L.P.1, susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 17.775.893 parts sociales de classe A, 18.603.500 parts sociales de classe B, 18.603.500 parts sociales de classe C, 18.603.500 parts sociales de classe D, 18.603.500 parts sociales de classe E, 18.603.500 parts sociales de classe F, 18.603.500 parts sociales de classe G, 18.603.500 parts sociales de classe H, 18.603.500 parts sociales de classe I et 18.603.500 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire d'un montant total de 18.595.251,78 EUR, qui sera attribué comme suit: 1.852.073,93 EUR sont alloués au capital social de la Société et 16.743.177,85 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- Permira V L.P.2, susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 70.358.473 parts sociales de classe A, 73.029.600 parts sociales de classe B, 73.029.600 parts sociales de classe C, 73.029.600 parts sociales de classe D, 73.029.600 parts sociales de classe E, 73.029.600 parts sociales de classe F, 73.029.600 parts sociales de classe G, 73.029.600 parts sociales de classe H, 73.029.600 parts sociales de classe I et 73.029.600 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire d'un montant total de 73.002.972,10 EUR, qui sera attribué comme suit: 7.276.248,73 EUR sont alloués au capital social de la Société et 65.726.723,37 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- P5 Co-Investment L.P., susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 2.067.198 parts sociales de classe A, 2.158.400 parts sociales de classe B, 2.158.400 parts sociales de classe C, 2.158.400 parts sociales de classe D, 2.158.400 parts sociales de classe E, 2.158.400 parts sociales de classe F, 2.158.400 parts sociales de classe G, 2.158.400 parts sociales de classe H, 2.158.400 parts sociales de classe I et 2.158.400 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire d'un montant total de 2.157.557,21 EUR, qui sera attribué comme suit: 214.927,98 EUR sont alloués au capital social de la Société et 1.942.629,23 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- Permira Investments Limited, susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 7.083.664 parts sociales de classe A, 7.477.200 parts sociales de classe B, 7.477.200 parts sociales de classe C, 7.477.200 parts sociales de classe D, 7.477.200 parts sociales de classe E, 7.477.200 parts sociales de classe F, 7.477.200 parts sociales de classe G, 7.477.200 parts sociales de classe H, 7.477.200 parts sociales de classe I et 7.477.200 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire d'un montant total de 7.473.302,83 EUR, qui sera attribué comme suit: 743.784,64 EUR sont alloués au capital social de la Société et 6.729.518,19 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- P5 CIS S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à la propriété de 354.972 parts sociales de classe A, 371.500 parts sociales de classe B, 371.500 parts sociales de classe C, 371.500 parts sociales de classe D, 371.500 parts sociales de classe E, 371.500 parts sociales de classe F, 371.500 parts sociales de classe G, 371.500 parts sociales de classe H, 371.500 parts sociales de classe I et 371.500 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire d'un montant total de 371.374,51 EUR, qui sera attribué comme suit: 36.984,72 EUR sont alloués au capital social de la Société et 334.389,79 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

- P5 I.A.S. L.P. (le "Nouvel Associé" et ensemble avec les Associés Fondateurs désignés comme les "Associés"), un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira V G.P. L.P., agissant par son general partner Permira V G.P. Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, ici représentée par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à la propriété de 1.176.500 parts sociales de classe A, 1.176.500 parts sociales de classe B, 1.176.500 parts sociales de classe C, 1.176.500 parts sociales de classe D, 1.176.500 parts sociales de classe E, 1.176.500 parts sociales de classe F, 1.176.500 parts sociales de classe G, 1.176.500 parts sociales de classe H, 1.176.500 parts sociales de classe I et 1.176.500 parts sociales de classe J, payées par un apport en numéraire d'un montant total de 1.176.542,65 EUR, qui sera attribué comme suit: 117.650,- EUR sont alloués au capital social de la Société et 1.058.892,65 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de 102.777.001,08 EUR relatif aux nouvelles parts sociales souscrites comme décrit ci-dessus est attribué comme suit: 10.241.670,- EUR sont alloués au capital social de la Société et 92.535.331,08 EUR sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve que la somme de 102.777.001,08 EUR est à la disposition de la Société a été montrée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite aux résolutions concernant la conversion et l'augmentation de capital ci-dessus, les Associés décident de modifier de l'article 5 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à dix millions deux cent quatre-vingt-un mille six cent soixante-dix euros (10.281.670,- EUR) représenté par:

- cent deux millions huit cent seize mille sept cents (102.816.700) parts sociales de classe A,

- cent deux millions huit cent seize mille sept cents (102.816.700) parts sociales de classe B,
 - cent deux millions huit cent seize mille sept cents (102.816.700) parts sociales de classe C,
 - cent deux millions huit cent seize mille sept cents (102.816.700) parts sociales de classe D,
 - cent deux millions huit cent seize mille sept cents (102.816.700) parts sociales de classe E,
 - cent deux millions huit cent seize mille sept cents (102.816.700) parts sociales de classe F,
 - cent deux millions huit cent seize mille sept cents (102.816.700) parts sociales de classe G,
 - cent deux millions huit cent seize mille sept cents (102.816.700) parts sociales de classe H,
 - cent deux millions huit cent seize mille sept cents (102.816.700) parts sociales de classe I, et
 - cent deux millions huit cent seize mille sept cents (102.816.700) parts sociales de classe J,
 l'ensemble des parts sociales de classe A à J sont qualifiées de "Parts Sociales Rachetables" ou "Parts Sociales", ayant chacune une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01), et toutes sont entièrement libérées.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes."

Quatrième résolution

Les Associés décident d'insérer un nouvel article 8 et article 9 dans les Statuts de la Société et de renuméroter les anciens articles 8 à 20 en nouvelles articles 10 à 22 des Statuts.

Les articles 8 et 9 se liront désormais comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Rachetables par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales Rachetables émises dans de telle(s) classe (s), et ce conformément aux dispositions prévues au présent article 8. Dans les cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales Rachetables, ces annulations et rachats devront être réalisés dans l'ordre numérique inverse (en partant de la classe I).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de Parts Sociales Rachetables, une telle classe donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette classe au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation) et les détenteurs des Parts Sociales Rachetables de la classe de Parts Sociales Rachetables rachetée et annulée auront droit à un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale Rachetables de la classe détenue par eux et rachetée et annulée.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales Rachetables émises dans la classe de Parts Sociales Rachetables devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts. La Montant Total d'Annulation pour chaque classe de Parts Sociales Rachetables pertinente sera le Montant Disponible de la classe de Parts Sociales Rachetables pertinente au moment du rachat et de l'annulation de la classe de Parts Sociales Rachetables pertinente, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne devra jamais être supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales Rachetables de la classe de Parts Sociales Rachetables concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article, les mots suivants auront les définitions suivantes:

"Montant Disponible" signifie en relation avec la classe de Parts Sociales Rachetables pertinente, le montant total des bénéfices nets attribuables à la classe de Parts Sociales Rachetables (sous réserve des dispositions de l'article 21 des présents Statuts) (y compris les reports bénéficiaires), dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article 21 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii), le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la classe de Parts Sociales Rachetables devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi mais réduit par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts ou mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P+ CR) - (L + LR + PR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la classe de Parts Sociales Rachetables conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la classe de Parts Sociales Rachetables pertinente conformément aux dispositions de l'Article 21 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la classe de Parts Sociales Rachetables devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L= pertes (y compris, le cas échéant, les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts;

PR = les sommes mises à part pour couvrir les coûts de fonctionnement de la Société selon l'opinion raisonnable du conseil de gérance.

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par part sociale à payer aux Associés;

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat de la classe de Parts Sociales Rachetables concernée;

"Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour la classe de Parts Sociales Rachetables ainsi rachetée."

" **Art. 9.** Tout montant de prime d'émission versé en plus de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une ou des réserves de prime d'émission, non réservée(s) à une classe de Parts Sociales spécifique ou au détenteur de Parts Sociales au titre desquelles il a été payé. Cette ou ces réserves de prime d'émission sera (ou: seront) librement distribuable (s) par la Société."

Cinquième résolution

Les Associé décident de modifier l'article 20 (précédent article 18) des Statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la Société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé."

Sixième résolution

Les Associé décident d'insérer un nouvel article 21 dans les Statuts de la Société, et renuméroter les articles 21 et 22 (précédent articles 19 et 20) en article 22 et 23.

L'article 21 se lira désormais comme suit:

" **Art. 21.** La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution seront prises par les Associés conformément aux dispositions suivantes du présent article 21.

Les détenteurs de Part Sociales Rachetables ont droit aux dividendes fixes annuels suivants:

- les détenteurs de Parts Sociales de classe A seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe A détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe B seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe B détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe C seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe C détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe D seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe D détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe E seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe E détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe F seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe F détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe G seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe G détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe H seront habilités à recevoir des distributions de dividendes pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de classe H détenus par eux, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de classe I seront habilités à recevoir le reste des distributions de dividendes.

Dans le cas où une classe de Parts Sociales a été annulée à la suite de son rachat ou autrement au moment de la distribution, le reste de toute distribution de dividendes sera affecté à la classe de Parts Sociales suivante restante devant être rachetée dans l'ordre numérique inverse (par exemple, d'abord les Parts Sociales de classe I).

Si les dividendes susmentionnés ne sont pas déclarés ou payés durant une ou plusieurs années en particulier, les dividendes fixes continueront de produire des intérêts.

Dans tous les cas, les dividendes peuvent seulement être distribués et les Parts Sociales rachetées dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux dispositions applicables de la Loi.

Nonobstant les dispositions précédentes, le conseil de gérance est autorisé à déclarer et payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) conformément aux dispositions relatives à la distribution décrites dans les précédentes dispositions du présent Article 21 avant la fin de l'exercice social et conformément aux dispositions légales applicables."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 janvier 2014. LAC/2014/1813. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 février 2014.

Référence de publication: 2014026700/517.

(140031939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Cavalia International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 184.660.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of February.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Cavalia Inc., a company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office set at 5100, Hutchison, suite 200, Outremont (Québec), H2V 4A9, registered with the Corporate Register of Québec (Registraire des entreprises du Québec) under number 1160542727 (the "Sole Shareholder"),

represented by Matthieu Groetzing, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of proxy given under private seal on January 28, 2014.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), which it intends to organize as sole shareholder.

Title I. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), under the name of "Cavalia International Sàrl", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (the "Corporation"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law").

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments, all kind of derivatives including, among others, interest derivatives, rights or interest

in securities, foreign currencies and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whether for the purpose of hedging or for any other purpose.

2.2 The Corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other companies of the group. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company of the group. The Corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets.

2.3 The Corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub-licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them.

2.4 In addition, the Corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.5 The Corporation may also pursue the creation, production, management and presentation of entertainment and cultural activities of any kind, including multidimensional large-scale shows, whether touring or not, and whether in Luxembourg or abroad.

2.6 The Corporation may also pursue marketing, management, licensing, intellectual property, service and selling activities directly in Luxembourg or abroad or through branches established abroad and/or offices located abroad, and hire any employees necessary for such purposes as well as other purposes contemplated herein.

2.7 In general, the Corporation may carry out all commercial and financial operations, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

3.3 The life of the Corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several shareholders.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Corporation may establish offices and branches, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. Capital - Shares.

5.1 The Corporation's corporate capital is set at USD 19,000.- (nineteen thousand US Dollars) represented by 19,000 (nineteen thousand) shares in registered form with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each (the "Shares").

5.2 All the Shares are fully paid up.

5.3 In addition to the contributions to the Corporation in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate capital and as the case may be also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares.

5.4 Each shareholder will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of shares.

5.5 Any share premium paid by a shareholder shall be booked in a particular share premium account for each shareholder and such share premium shall remain attached to the shares upon which the share premium was paid by this shareholder.

5.6 In addition to the contributions to the Corporation in the form of corporate capital as set forth in the above section 5.1, new shareholders or existing shareholders may also make capital contributions (account 115 according to the Luxembourg Standard Chart of Accounts) (the "Capital Contribution").

5.7 Each shareholder will be exclusively entitled to any and all rights attached to the Capital Contribution effectively made.

5.8 Any Capital Contribution made by a shareholder shall be booked in a particular capital contribution account and shall remain the ownership of the shareholder having made it.

Art. 6. Increase and reduction of capital. The corporate capital of the Corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of these articles.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 Shares are freely transferable among shareholders.

7.2 In case of a sole shareholder, Shares are freely transferable to non-shareholders. In case of plurality of shareholders, Shares may be transferred to non-shareholders within the limits of the Law.

7.3 The transfer of Shares will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the Corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Corporation may purchase its own Shares.

Art. 8. Form of shares - Members' register.

8.1 Shares are in registered form.

8.2 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the shareholders if they require.

8.3 The ownership of the Shares will result from the inscription in the shareholders' register of the Corporation.

Title III. Administration - Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1 The Corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of (2) two managers, who do not need to be shareholder and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders. The board of managers shall be composed of two classes of managers (A and B). Class A shall be composed of (1) one manager at least. Class B shall be composed of (1) one manager at least.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of the shareholders, which determines their powers, compensation and duration of their mandates, except the case where the board of managers is authorised to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 10. Power of the board of managers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the object of the Corporation.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure.

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax, or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by e-mail another manager as his proxy. Such appointment should also be valid if a class A manager appoints a class B manager. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram or telefax, or by e-mail.

11.4 Any manager may attend the board of managers' meeting by means of telephone conference or videoconference but such meetings may not be attended by a particular manager while the manager is physically present in Canada. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if at least one class A manager and one class B manager are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed at least by one vote of each class of managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the chairman pro tempore, by the secretary or by two managers.

Art. 12. Representation. The Corporation shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 14. Powers and voting rights.

14.1 Resolutions at a general meeting of the shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.2 The capital and other provisions of these articles of association may, at any time, be changed by the shareholders. The shareholders may change the nationality of the Corporation by a unanimous vote. A general meeting of the shareholders may be held without prior notice or publication if they state that they have been informed of the agenda of the meeting.

14.3 Each Share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings of the shareholders.

14.4 The Corporation will recognize only one holder per share.

14.5 The shareholders exercise all the powers of the general meeting of the shareholders.

14.6 The decisions of the shareholders are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.7 Also, contracts entered into between the shareholders and the Corporation represented by them are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting. An annual general meeting of the shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of February of each year and shall terminate on the thirty-first of January, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of January of the year two thousand and fifteen.

Art. 17. Annual accounts and allocation of profits.

17.1 The annual accounts are drawn up by the board of managers of the Corporation as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation. The general meeting of the shareholders, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers of the Corporation,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers of the Corporation, and
4. The payment is made once the Corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Corporation are not threatened.

Title V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of shareholders.

18.3 The power of the managers will come to an end upon the appointment of the liquidator(s). After payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders in proportion to the shares held by each of them in the share capital of the Corporation.

Art. 19. General provision. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declare to subscribe for 19,000 (nineteen thousand shares) and to have fully paid up in cash these shares for an amount of USD 19,000.- (nineteen thousand US Dollars) with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each together with the payment of a share premium of USD 970.- (nine hundred seventy US Dollars).

Statement

The undersigned notary herewith declares having checked the existence of the conditions listed in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at EUR 950.- (nine hundred fifty Euro).

Resolutions of the shareholder

The prenamed sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set in L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.
2. The number of manager class A is fixed at 2 (two). The following persons are appointed as managers class A:
 - Mr. David Tardif-Latourelle, born on July 25, 1975, in Montreal (Canada), residing at 683 rue Jean-Deslauriers, Boucherville, Québec, Canada, J4B 8N2, and
 - Mr. Jean-Bernard Laguë, born on 29 June 1967, in Saint-Hyacinthe (Québec) Canada, residing at 5100 Hutchison, bureau 300, Montréal (Québec) Canada H2V 4A9.
3. The number of manager class B is fixed at two (2). The following persons are appointed as managers class B:
 - Mr. Olivier Dorier, born on September 25, 1968 in Saint Rémy (France), residing at L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann; and
 - Ms. Peggy Straus, born on May 11, 1977, in Dudelange (Luxembourg), residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse.
4. The managers shall be appointed for an unlimited period which shall end either by their resignation or their revocation by the general meeting of the shareholders.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 19,970.- (nineteen thousand nine hundred seventy US Dollar) is valued at EUR 14,792.57 (fourteen thousand seven hundred ninety-two euro fifty-seven cents).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois février,

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire du présent acte,

A COMPARU:

Cavalia Inc., une société constituée et établie selon les lois canadiennes, avec siège social à 5100, Hutchison, suite 200, Outremont (Québec), H2V 4A9, Canada, inscrite au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1160542727 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Maître Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le janvier 28, 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer en tant qu'associé unique.

Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er} . Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Cavalia International Sàrl», (la «Société»), qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la disposition de participations au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit, tout type de dérivés incluant, entre autres, les dérivés sur intérêts, droits ou intérêts sur sûretés, les monnaies étrangères, et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques que ce soit dans le but de couvrir le risque ou pour tout autre but.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle peut émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titres de participation. La Société peut aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur l'ensemble ou une partie de ses actifs.

2.3 La Société peut détenir des participations dans des associations. Elle peut également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant.

2.4 De plus, la Société peut acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle peut louer ou disposer de bien meuble.

2.5 La Société est la création, la production, la gestion et la présentation d'activités de divertissement et culturelles de toute sorte, incluant des spectacles multidimensionnels à grand déploiement, qu'il s'agisse d'une tournée ou d'un spectacle fixe, à Luxembourg ou à l'étranger.

2.6 La Société pourra également poursuivre des activités de marketing, de gestion, de licence, de propriété intellectuelle, de service et de vente directement au Luxembourg ou à l'étranger ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger, et employer tous salariés requis à de telles fins ainsi qu'à toutes autres fins envisagées ici.

2.7 De manière générale, la Société peut procéder à toutes opérations commerciales et financières, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à USD 19.000,- (dix-neuf mille dollars américains) représenté par 19.000 (dix-neuf mille) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune (les «Parts»).

5.2 Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

5.3 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à la section 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent souscrire à des Parts par des paiements faits au capital social et le cas échéant par des paiements faits au compte de la prime d'émission lié aux parts nouvellement émises.

5.4 Chaque associé bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission payée pour la souscription des parts.

5.5 La prime d'émission payée par un associé devra être comptabilisée dans un compte de prime d'émission spécifique pour chaque associé et restera attachée aux parts pour lesquelles la prime d'émission a été payée.

5.6 En plus des apports faits à la Société sous forme de capital social tel que décrit à la section 5.1, de nouveaux associés ou les associés existants peuvent également faire des apports en capital (compte 115 selon le Plan Comptable Normalisé Luxembourgeois) (l'«Apport en Capital»).

5.7 Chaque associé bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à l'Apport en Capital effectivement effectué.

5.8 Tout Apport en Capital effectué par un associé devra être comptabilisé dans un compte apport en capital spécifique et restera la propriété de l'associé l'ayant effectué.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Les Parts sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les Parts sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés les Parts peuvent être transférées à des non-associés, dans les limites prévues par la Loi.

7.3 Le transfert de Parts ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou à l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La Société pourra acquérir ses propres Parts.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés

8.1 Les Parts sont émises uniquement sous la forme nominative.

8.2 Un registre d'associés sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par les associés s'ils en font la demande.

8.3 La propriété des Parts résultera de l'inscription dans le registre d'associés de la Société.

Titre III. Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de deux (2) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance est composé de deux (2) catégories de gérants (A et B) comme suit: la catégorie A devra être composée de un (1) gérant au moins et la catégorie B devra être composée de un (1) gérant au moins.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure.

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un

secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et de l'assemblée générale des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours ouvrables avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Tout gérant pourra assister à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télécopie ou par e-mail.

11.4 Tout gérant pourra assister à toute réunion du conseil de gérance par voie de téléconférence ou vidéoconférence mais de telles réunions ne pourront se tenir si l'un quelconque des gérants est physiquement présent au Canada. La participation à une réunion par ces moyens sera considérée équivalente à une participation en personne.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à cette réunion.

11.6 Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des télécopies.

11.7 Les procès-verbaux de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signés par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président intérimaire, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B dans tous les cas et pour tout montant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de vote.

14.1 Les décisions de l'assemblée générale des associés seront prises à la majorité simple des voix des associés présents et votants.

14.2 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés pourra changer la nationalité de la Société par un vote unanime. Une assemblée générale des associés pourra se tenir sans convocation ou publication préalable s'ils précisent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

14.3 Chaque Part donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaire et extraordinaire des associés.

14.4 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Part.

14.5 Les associés exercent tous les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

14.6 Les décisions de l'assemblée générale des associés sont établies sous la forme de procès-verbal ou dressées par écrit.

14.7 De plus, les contrats passés entre les associés et la Société représentée par eux seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier février de chaque année et finit le trente et un janvier de l'année suivante, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un janvier deux mille quinze.

Art. 17. Comptes annuels et allocation des bénéfices.

17.1 Les comptes annuels sont établis par le conseil de gérance de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance de la Société,
2. Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par le conseil de gérance de la Société, et
4. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. Dissolution et liquidation

Art. 18. Dissolution et liquidation.

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés, décidant une telle dissolution, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs des gérants de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés eu égard au nombre de Parts détenu par chacun d'eux dans le capital social de la Société.

Art. 19. Dispositions générales. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Souscription et libération

La comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire à 19.000 (dix-neuf mille) parts sociales ordinaires et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de USD 19.000,- (dix-neuf mille dollars américains) avec le paiement d'une prime d'émission de USD 970,- (neuf cent soixante-dix dollars américains).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ EUR 950,- (neuf cent cinquante euros).

Résolutions des associés

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2417 Luxembourg, 10 rue de Reims.
2. Le nombre de gérant de catégorie A est fixé à 2 (deux) membres.

Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A:

- Monsieur David Tardif-Latourelle, né le 25 juillet 1975, à Montréal (Canada), demeurant à 683 rue Jean-Deslauriers, Boucherville, Québec, Canada, J4B 8N2, et
- Monsieur Jean-Bernard Laguë, né le 29 juin 1967 à Saint-Hyacinthe (Québec) Canada demeurant à 5100 Hutchison, bureau 300, Montréal (Québec) Canada H2V 4A9.

3. Le nombre de gérant de catégorie B est fixé à 2 (deux) membres.

Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B:

- Monsieur Olivier Dorier, né le 25 Septembre 1968, à Saint Rémy (France), demeurant à L-5365 Munsbach, 6C rue Gabriel Lippmann, et
- Madame Peggy Straus, née le 11 mai 1977 à Dudelange (Luxembourg) demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse.

4. Les gérants prendront sont nommés pour une durée illimitée et leur mandat prendra fin soit par leur démission soit par leur révocation par l'assemblée générale des associés.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 19.970,- (dix-neuf mille neuf cent soixante-dix US dollars) est évalué à la somme de EUR 14.792,57 (quatorze mille sept cent quatre-vingt-douze euros cinquante-sept cents).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 février 2014. Relation: LAC / 2014 / 6131. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014027126/483.

(140033238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

M.H.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 74.894.

On the tenth day of December in the year two thousand and thirteen,
before Maître Francis Kessler, notary resident in Esch-sur-Alzette (Luxembourg),

Was held

an extraordinary general meeting of MHM S.A. a public limited company (société anonyme) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 223, Val Ste Croix L-1371 Luxembourg, and registered on the Trade and Companies Register of Luxembourg under Section B number 74,894, originally incorporated as "Financière Beauvallon", pursuant to a deed of Maître Robert Schuman, notary residing in Luxembourg, on 20 March 2000, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 486 dated 8 July 2000, page 23,298, which articles of associations have been amended pursuant to a deed recorded by the Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg, on 26 November 2002, having a share capital of thirty-one thousand Eur. (31,000 Eur.).

The meeting elects as President Ms. Angiola Armellini, adviser, born in Rome, Italy, on 12 May 1958, residing at Via Banco di Santo Spirito 12, 00186, Rome (Italy);

The chairman appoints as secretary Ms. Alba Torrese, attorney at law, residing at Via Gramsci 34, 00187 Rome (Italy);

The meeting elects as scrutineer Ms. Angiola Armellini.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the totality of shares held by her are shown on an attendance list signed by the sole shareholder or her proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that all the three hundred and ten (310) bearer-shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general meeting. The sole shareholder declares having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the following agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the statutory registered office, the effective headquarters, the principal place of business and the central administration from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy and incorporation of the Company as a corporation in Italy, without prior dissolution of the Company but in continuation of the legal entity in Italy of the Luxembourg company, all this in conformity with Luxembourg law;

2. Resignation of the current directors and appointment of the new director or directors;

3. Resignation of the current auditor and appointment of the new auditor or auditors, as required by Italian Law;

4. Discharge to the current directors and auditor,

5. Delegation of powers;

6. Miscellaneous.

Report:

The Chairman of the general meeting declares that the Company intends to transfer its statutory registered office and effective management to Italy.

The purpose of this general shareholders' meeting is to approve the transfer of the statutory registered office, the effective headquarters, the principal place of business and the central administration of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy, and more specifically to Viale Luca Gaurico 9/11 00143 Rome (Italy), with effect on 11 December 2013 at 00:00 o'clock.

It is furthermore necessary to replace the articles and memorandum of association of the Company by the articles of association under the laws of Italy.

The general shareholders' meeting, composed of the sole shareholder, having considered itself properly constituted, approves the report given by the Chairman and, after having noted that the company has not issued any bonds and after having the different items on the agenda, has taken the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting decides unanimously to transfer the statutory registered office, the principal place of business, the central administration and the effective headquarters of the Company from Luxembourg to Italy, and more specifically to Viale Luca Gaurico 9/11 00143 Rome (Italy) with effect on 11 December 2013 at 00:00 o'clock and as a consequence for the Company to adopt the Italian nationality and to be subject to Italian law. This change of nationality having not as effect a change of the legal entity of the Company that stay unchanged more specifically on the legal and on the financial point of view (Società per azioni), so that as a consequence without a change of the legal entity and this without a liquidation of the Luxembourg company, the nationality of the Company is changed from the Luxembourg to Italian nationality.

The procedure for the deregistration of the Company will be effected at the Register of Companies of Luxembourg as soon as a statement attesting registration with the Commercial Register of Rome (Italy) is received.

The meeting further authorises Mr. Jean Faber, on his sole signature, to present the fiscal declarations and to do all that is necessary to deregister the Company from public registers and to this end to make any declaration, sign any deed and/or record and represent the Company also before public authorities and in general to do all that is necessary or simply expedient in order to execute this mandate.

Second resolution

The general shareholders' meeting decides to accept the resignation of the current members of the board of directors.

The following directors will resign:

- Jeanne Piek
- Sabine Lemoye
- Faride Bentebbal

The general shareholders' meeting decides to appoint as sole director, in conformity with the applicable Italian law, Mr. Luca Costa, born in Rome on 27 October 1968, resident in Rome, via Aristide Busi n. 9, 00152 (tel. +39 06 538973, e-mail mail@lucacosta.it).

The general shareholders' meeting decides to confer all powers on the sole director designated in the present resolution, acting individually, and with full power of substitution,

- to amend the articles and memorandum of association and the deed transferring the registered office in any way that may be required by the competent Italian authorities for the purpose of domesticating the Company as a società per azioni under the laws of Italy;
- to permit the filing of the certificates of incorporation and of domestication with the competent Italian authorities.

Third resolution

The general shareholders' meeting decides to accept the resignation of the current auditor Revilux S.A..

The general meeting resolves to appoint as auditor, in conformity with Italian law, Ms. Mara Passeggeri, born in Rome on 30 January 1958, resident in 132, Viale Mazzini, 00195 Rome (Italy) (e-mail: mara.passeggeri@gmail.it).

Fourth resolution

The general shareholders' meeting decides to grant a special power to Ms. Alba Torrese acting individually, and with full power of substitution:

- to amend the articles and memorandum of association and the deed transferring the registered office in any way that may be required by the competent Italian authorities for the purpose of domesticating the Company as a limited corporation under the laws of Italy;
- to permit the filing of the certificates of incorporation and of domestication with the competent Italian authorities.

Declaration pro fisco

The general shareholders' meeting decides that the transfer of the registered office and the consequent change of nationality will have no effect on the legal personality of the Company that continues without any liquidation in Italy.

Closing of the meeting

There being no other business on the agenda and no person asking to speak, the Chairman closed the meeting.

Costs

The total costs, expenses and charges in whatever form that the Company incurs or which are charged to it by virtue of this extraordinary general meeting is estimated without prejudice at the sum of two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

IN WITNESS WHEREOF, done and adopted in Luxembourg, on the date at the head of this document.

This record having been read aloud and explained to the persons appearing, all known to the recording notary by surnames, usual forenames, nationalities and domiciles, the persons appearing signed the deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

A eu lieu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MHM S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg ayant son siège social sis au 223, Val Ste Croix L-1371 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 74.894, déjà constituée comme «Financière Beauvallon S.A.», en vertu d'un acte de Maître Robert Schuman, notaire résidant à Luxembourg, le 20 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 486 daté du 8 juillet 2000, page 23.298, dont les statuts ont été amendés et enregistré par Maître Jean-Paul Hencks, notaire résidant à Luxembourg, le 26 novembre 2002, au capital social de trente-un mille Eur. (31.000 Eur.).

L'assemblée élit comme président Mme Angiola Armellini, consultante, née à Rome, Italie, on 12 Mai 1958, résidente au 12, Via Banco di Santo Spirito, 00186, Rome (Italy),

Le Président nomme comme secrétaire Maître Alba Torrese, avocate, résidente à Rome, Via Gramsci 34, 00187 Rome (Italie);

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Angiola Armellini.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trois cent dix (310) actions au porteur, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'actionnaire unique déclare avoir été préalablement informée de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à toute formalité ou condition de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège réel, du lieu du principal établissement, de l'administration centrale du Grand Duché du Luxembourg vers l'Italie, et transformation de la société en une société italienne, sans dissolution préalable, mais par continuation en Italie de la personnalité juridique de la société luxembourgeoise, et cela en conformité avec la loi luxembourgeoise.

2. Démission des administrateurs actuels et nomination du ou des nouveaux administrateur(s);

3. Démission du commissaire actuel et nomination du ou des nouveaux commissaire(s), comme prévu par la Loi italienne;

4. Décharge des administrateurs et commissaires actuels;

5. Délégation de pouvoirs;

6. Divers.

Exposé:

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, du siège de direction effective, du lieu du principal établissement et de l'administration centrale de la société du Grand Duché du Luxembourg vers l'Italie, et plus spécifiquement à Rome (Italie), Viale Luca Gaurico 9/11 00143, avec effet au 11 décembre 2013 à 00:00 heures.

De plus il est nécessaire de remplacer les statuts et l'acte de constitution de la société par un certificat d'incorporation soumis à la loi italienne.

L'assemblée générale, composé par l'actionnaire unique, après s'être considérée comme dûment constituée, approuve l'exposé du président et, après avoir constaté qu'elle n'a pas émis d'emprunts obligataires et après avoir examiné tous les points figurant à l'ordre du jour, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société sont transférés du Luxembourg vers l'Italie et plus précisément à Rome (Italie), Viale Luca Gaurico 9/11 00143, avec effet au 11 décembre 2013 à 00:00 heures et emportant conséquence pour la société d'adopter la nationalité italienne et d'être soumise à la loi italienne. Ce changement de nationalité n'ayant pas pour effet de modifier la personnalité juridique de la société qui restera inchangée (società per azioni), spécialement d'un point de vue légal et financier, a pour conséquence que cette société passera de la nationalité luxembourgeoise à la nationalité italienne et ce sans liquidation ni changement dans la personnalité juridique de la société.

La procédure de radiation de la société sera effectuée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès réception de l'extrait attestant de son inscription auprès du Registre de Commerce de Rome (Italie).

L'assemblée générale des actionnaires donne en outre mandat à M. Jean Faber, sous sa signature individuelle, de présenter les déclarations fiscales et de faire le nécessaire pour rayer la société des registres publics, et à cet effet de faire toute déclaration, de signer tout acte et/ou procès verbal, et de représenter la société aussi devant les autorités publiques, et en général de faire tout ce qui est nécessaire ou simplement utile pour exécuter le présent mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission des administrateurs actuels. Les administrateurs démissionnant sont les suivants:

- Jeanne Piek
- Sabine Lemoye
- Faride Bentebbal

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer gérant unique, en conformité avec la loi italienne M. Luca Costa, né à Rome le 27 October 1968, résident à Rome, au 9, Via Aristide Busi, 00152 Rome (Italie) (tel. +39 06 538973, e-mail mail@lucacosta.it).

L'assemblée générale des actionnaires décide de conférer tous pouvoirs au gérant unique désigné dans la présente résolution agissant individuellement et avec pleins pouvoirs de substitution.

- pour apporter aux statuts et à l'acte de constitution et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités italiennes compétentes en vue de l'enregistrement de la société comme une società per azioni soumise à la loi italienne;
- pour permettre le dépôt du certificat d'incorporation et de domiciliation avec les autorités italiennes compétentes.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel Revilux S.A..

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne comme expert-comptable Mme. Mara Passeggeri, née à Rome le 30 janvier 1958, résidente au 132, Viale Mazzini, 00195 Rome (Italie) (e-mail: mara.passeggeri@gmail.it).

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de donner une procuration spéciale à Mme Alba Torrese, agissant individuellement et avec pleins pouvoirs de substitution.

- pour apporter aux statuts et à l'acte de constitution et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités italiennes compétentes en vue de l'enregistrement de la société comme une société soumise à la loi italienne;
- pour permettre le dépôt du certificat d'incorporation et de domiciliation avec les autorités italiennes compétentes.

Déclaration pro fisco

L'assemblée générale des actionnaires décide que le transfert du siège et le changement de nationalité en découlant n'auront pas d'effet sur la personnalité juridique de la Société qui devra continuer en Italie sans qu'il s'opère de dissolution ou liquidation de la Société.

Clôture de l'assemblée:

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais:

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit incombant à la société ou étant mis à sa charge du fait de la présente assemblée générale extraordinaire, est approximativement évalué, sans nul préjudice, à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant sur l'en-tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais fait état ici que sur demande des personnes présentes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction française. Sur requête des mêmes personnes et dans le cas où il existerait des contradictions entre le texte français et le texte anglais, il est décidé que le texte anglais prévaudra.

Signé: Armellini, Torrese, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16311. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014027343/215.

(140032816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Evo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 182.618.

The year two thousand fourteen, the eleventh of February.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary with residence in Luxembourg.

Was held

the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the joint stock company (société anonyme) established in Luxembourg under the denomination of "EVO S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 182618, with registered office in Luxembourg 1, rue Bender, incorporated by a deed of the aforementioned notary, on the date of December 3rd 2013, published in the official journal Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 193 of January 22nd, 2014.

The meeting is opened at 16:00 o'clock under the presidency of Mr. Marc KOEUNE, economist, with professional domicile 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg.

The President appoints Mr Gianpiero SADDI, with professional domicile at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutinizer Mr Marc KOEUNE, with professional domicile at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

After which the President states the following:

I.- That it appears from the list of presences compiled and certified by the members of the bureau that the one hundred (100) shares with a nominal value of three hundred and ten euro (EUR 310,-) each, representing the entirety of the share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31.000,-) are duly represented at the present meeting which hence is regularly formed and can deliberate and validly decide on the points on the agenda as provided here below, all represented shareholders having accepted to meet without previous convening notice.

Said list of presences, with the signatures of the shareholders, all represented, shall remain in the appendix together with the powers of attorney to be submitted together to the registration formalities.

II.- That the agenda of the present meeting is as follows:

1. Modification of the purpose of the company into the following terms: "The Company's purpose is the purchasing, the selling and the provision of goods and services in the field of luxury goods, including without being exhaustive, decoration, textile, leather goods and all goods and services not subject to any authorization in relation to the real estate sector.

The company may perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participations in any form whatsoever, in any business, as well as administration, management, control and development of such participations.

It may use its funds for the creation, management, development and liquidation of a portfolio of securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any business, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or option to purchase or otherwise, any securities and patents, realize them by way of sale,

transfer, exchange or otherwise, to these securities and patents, grant to companies in which it is interested, any support, loans, advances or guarantees.

The company may also carry out any commercial, industrial or financial, as well as all transfers of real or personal property.”

2. Miscellaneous.

The meeting after having approved the statements of the President and acknowledged to be regularly called, went over the agenda and after deliberation, unanimously took the following resolutions:

Sole resolution

The general meeting decides to modify the purpose of the company in the following terms:

“The Company’s purpose is the purchasing, the selling and the provision of goods and services in the field of luxury goods, including without being exhaustive, decoration, textile, leather goods and all goods and services not subject to any authorization in relation to the real estate sector.

The company may perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participations in any form whatsoever, in any business, as well as administration, management, control and development of such participations.

It may use its funds for the creation, management, development and liquidation of a portfolio of securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any business, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or option to purchase or otherwise, any securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to these securities and patents, grant to companies in which it is interested, any support, loans, advances or guarantees.

The company may also carry out any commercial, industrial or financial, as well as all transfers of real or personal property.”

Following this decision it is resolved to restate the article 2 of Articles of Association which shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 2.** The Company’s purpose is the purchasing, the selling and the provision of goods and services in the field of luxury goods, including without being exhaustive, decoration, textile, leather goods and all goods and services not subject to any authorization in relation to the real estate sector.

The company may perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participations in any form whatsoever, in any business, as well as administration, management, control and development of such participations.

It may use its funds for the creation, management, development and liquidation of a portfolio of securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any business, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or option to purchase or otherwise, any securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to these securities and patents, grant to companies in which it is interested, any support, loans, advances or guarantees.

The company may also carry out any commercial, industrial or financial, as well as all transfers of real or personal property.”

No other point being on the agenda and no one asking to speak the meeting is closed.

IN WITNESS THEREOF, in Luxembourg, date as above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

And after reading and laying out the present deed to the appearing parties, they have signed it together with the notary.

Traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le onze février.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S’est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "EVO S.A." R.C.S. LUXEMBOURG Numéro B 182618 ayant son siège social à Luxembourg au 1, rue Bender, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 3 décembre 2013 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 193 du 22 janvier 2014.

La séance est ouverte à 16:00 heures sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l’Eau, L - 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Gianpiero SADDI, clerc de notaire, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L’assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc KOEUNE, précité.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de la société dans les termes suivants: «La société a pour objet l'achat, la vente et la fourniture de biens et services dans le domaine du luxe, en ce compris et sans être exhaustif, la décoration, le textile, la maroquinerie ainsi que tous les biens et prestations non soumis à une autorisation en relation avec le secteur immobilier.

La société peut effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.»

2. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée décide de modifier de l'objet social de la société dans les termes suivants:

«La société a pour objet l'achat, la vente et la fourniture de biens et services dans le domaine du luxe, en ce compris et sans être exhaustif, la décoration, le textile, la maroquinerie ainsi que tous les biens et prestations non soumis à une autorisation en relation avec le secteur immobilier.

La société peut effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.»

Suite à cette résolution, il est décidé de procéder à une refonte de l'article 2 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente et la fourniture de biens et services dans le domaine du luxe, en ce compris et sans être exhaustif, la décoration, le textile, la maroquinerie ainsi que tous les biens et prestations non soumis à une autorisation en relation avec le secteur immobilier.

La société peut effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 février 2014. LAC/2014/6973. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014027211/159.

(140033295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

LSK, Leyne, Strauss-Kahn & Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.132.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of November,
Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED

- Mrs. Mélanie Sauvage, Attorney-at-law, residing in Luxembourg, Acting in her capacity as attorney in fact for the board of directors of the Company (the Board), by virtue of a proxies given under private seal on November 29, 2013 and by virtue of the resolutions of the Board taken on November 19, 2013, an extract of which document and said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

Who declared and requested the notary to state that:

I. Leyne, Strauss-Kahn & Partners, a Luxembourg joint stock company (société anonyme), in a shortened form "LSK", with registered office at 22-24 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 95.132, was incorporated under the denomination "LEA S.A.", by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on July 24, 2003, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 933 of September 11, 2003, the articles of association of which have been amended for the last time by a notarial deed of Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, on November 28, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

II. The Company has an issued capital of five million one hundred fifty thousand fifty-nine euro (EUR 5,150,059.-) represented by five million one hundred fifty thousand fifty-nine (5,150,059) shares without par value.

III. In accordance with Article 5 of the articles of association of the Company (the Articles), the authorized capital of the Company is set at fifteen million euro (EUR 15,000,000.-) represented by fifteen million (15,000,000) shares without par value.

IV. Pursuant to the provisions of Article 32-3(5) of the law of August 10th, 1915, as amended from time to time, the Board is authorized, for a period of five (5) years from July 31, 2013, to (i) to increase the share capital of the Company, in one or several times up to fifteen million euro (EUR 15,000,000.-) by the issuance of fifteen million (15,000,000) new ordinary shares within the limit set by Article 5 of the Articles, (ii) to limit or cancel any preferential subscription rights of the shareholders of the Company and to determine the persons entitled to subscribe for new shares, (iii) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase and to amend the share register of the Company accordingly.

V. Pursuant to the resolutions of the Board taken on November 19, 2013, the Board has resolved to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred ninety thousand five hundred euro (EUR 590,500.-) so as to bring the share capital from its current amount of five million one hundred fifty thousand fifty-nine euro (EUR 5,150,059.-) represented by five million one hundred fifty thousand fifty-nine (5,150,059) shares without par value to a new total amount of five million seven hundred forty thousand fifty-nine euro (EUR 5,740,059.-) by the issuance of five hundred ninety thousand five hundred (590,500) shares without par value.

VI. The Board approve and accept the subscription of a new shareholder, whose details are attached, for five hundred ninety thousand five hundred (590,500) new shares of the Company without par value partially pay up by a contribution in cash of three million ninety-seven thousand five hundred euro (EUR 3,097,500.-).

The new shares will remain in a registered form until their complete payment.

The amount corresponding to the partial release of the shares of two million ninety-seven thousand five hundred euro (EUR 2,097,500.-), is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

The subscription of a total amount of three million ninety-seven thousand five hundred euro (EUR 3,097,500.-) is to be allocated as follows:

(i) five hundred ninety thousand five hundred euro (EUR 590,500.-) to be allocated to the share capital of the Company; and

(ii) two million five hundred seven five hundred euro (EUR 2,507,500.-) to be allocated to a share premium reserve account of the Company.

VII. As a consequence of the foregoing, Article 5.1 of the Articles is restated as follows:

5.1. "The share capital is set at five million seven hundred forty thousand fifty-nine euro (EUR 5,740,059.-), represented by five million seven hundred forty thousand fifty-nine (5,740,059) shares in bearer or registered form, having no par value each."

The rest of the article 5 of the Articles remains unchanged.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately two thousand eight hundred seventy euro (EUR 2,870.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois de Novembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Me Mélanie Sauvage, avocat, avec résidence à Luxembourg,

Agissant en sa capacité de mandataire du conseil d'administration de la Société (le Conseil), en vertu de procurations données sous seing privé en date du 29 novembre 2013 et en vertu des résolutions prises le 19 novembre 2013, dont une copie dudit document ainsi que les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présentes pour être formalisée avec elles.

qui déclare et requiert le notaire de prendre acte de ce qui suit:

I. Leyne, Strauss-Kahn & Partners, une société anonyme de droit luxembourgeois, en abrégé "LSK", ayant son siège social au 22-24 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.132 a été constituée sous la dénomination «LEA S.A.» suivant acte reçu par-devant Maître Gérard LECUIT de résidence à Luxembourg, le 24 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 11 septembre 2003, numéro 933. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinq millions cent cinquante mille cinquante-neuf euros (EUR 5.150.059.-), représenté par à cinq millions cent cinquante mille cinquante-neuf (5.150.059) actions sans valeur nominale.

III. Conformément à l'article 5 des Statuts de la Société (les Statuts), le capital autorisé de la Société est fixé à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000.-) divisé en quinze millions (15.000.000) d'actions sans valeur nominale.

IV. Conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter du 31 juillet 2013 à (i) augmenter le capital social existant de la Société en une ou plusieurs fois, à hauteur de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000.-) par l'émission de quinze millions (15.000.000) nouvelles actions ordinaires dans les limites fixées par l'article 5 des Statuts (ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires de la Société aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire à ces nouvelles actions, (iii) faire constater chaque augmentation de capital social de la Société par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

V. Suivant une résolution adoptée par le Conseil en date du 19 novembre 2013, le Conseil a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de cinq cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 590.000.-) pour porter le capital social de son montant actuel de cinq millions cent cinquante mille cinquante-neuf euros (5.150.059.-) représenté par cinq millions cent cinquante mille cinquante-neuf (5.150.059) actions sans valeur nominale à un montant de cinq millions sept cent quarante mille cinquante-neuf euros (EUR 5.740.059.-) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-dix mille (590.000) nouvelles actions de la Société sans valeur nominale.

VI. Le Conseil approuve et accepte la souscription des actions nouvellement émises de la Société, par le souscripteur décrit en annexe de cinq cent quatre-vingt-dix mille (590.000) actions de la Société sans valeur nominale et partiellement libérées par un apport en numéraire d'un montant de deux millions quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent euros (EUR 2.097.500.-).

Les actions nouvellement émises seront donc nominatives jusqu'à complète libération.

Le montant correspondant à la libération partielle des actions de deux millions quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent euros (EUR 2.097.500.-) est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

La souscription d'un montant total de trois millions quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent euros (EUR 3.097.500.-) EUR sera affectée de la manière suivante:

- (i) cinq cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 590.000.-) sont affectés au capital de la Société; et
- (ii) deux millions cinq cent sept mille cinq cent euros (EUR 2.507.500.-) sont affectés à un compte de réserve de prime d'émission de la Société.

VII. En conséquence de ce qui précède, l'article 5.1 Statuts est modifié comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à cinq millions sept cent quarante mille cinquante-neuf euros (EUR 5.740.059.-) représenté par cinq millions sept cent quarante mille cinquante-neuf (5.740.059) actions sous forme nominative ou au porteur, sans valeur nominale.»

Le reste de l'article 5.1. des Statuts reste inchangé.

Estimation des frais

Le montant des dépenses relatives au présent acte s'élève approximativement à deux mille huit cent soixante-dix euros (EUR 2.870,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SAUVAGE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 55402. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014026747/134.

(140032490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

LVS Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 176.930.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of the month of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

LVS Luxembourg II S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 169983, having its registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg,

here represented by Me Laura ROSSI, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "LVS Luxembourg V S.à r.l.", governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et

des Sociétés under number B 176930 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 April 2013 and published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1485 on 21 June 2013. The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation.

- The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid in.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to one hundred thousand euros (EUR 100,000.-), represented by one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, by the creation and the issue of eighty seven thousand five hundred (87,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. Subscription and payment of all the newly issued shares by LVS Luxembourg II S.à r.l..

3. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the share capital of the Company.

4. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighty seven thousand five hundred euro (EUR 87,500.-) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares to the amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000.-), represented by one hundred thousand (100,000) shares and to issue in this respect eighty seven thousand five hundred (87,500) new shares (the “New Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

All the New Shares are subscribed by LVS Luxembourg II S.à r.l., prenamed and have been issued in counterpart for their nominal value of eighty seven thousand five hundred euro (EUR 87,500.-).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of eighty seven thousand five hundred euro (EUR 87,500.-).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the first paragraph of Article 6 of the Company’s articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company’s capital is set at one hundred thousand euros (EUR 100,000.-), represented by one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up. (...)”.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand three hundred and fifty euros (EUR 1,350.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’année deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, sous-signé.

A COMPARU:

LVS Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169983, ayant son siège social au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg,

ici représentée par Maître Laura ROSSI, avocat à la Cour, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «LVS Luxembourg V S.à r.l.», soumise aux lois du Grand Duché de Luxembourg, avec son siège social au 60, Grand Rue, L-1660 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176930 (la «Société»), constituée à la suite d'un acte du notaire instrumentaire reçu le 17 avril 2013 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1485 le 21 juin 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est exprimé comme suit:

1. Augmentation du capital de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à cent mille euro (EUR 100.000,-), représenté par cent mille (100.000) parts sociales, par la création et l'émission de quatre-vingt sept mille cinq cents (87.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Souscription et paiement de toutes les parts sociales nouvellement émises par LVS Luxembourg II S.à r.l.

3. Modification de l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.

4. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de quatre-vingt sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de cent mille euro (EUR 100.000,-), représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et d'émettre à cet égard quatre-vingt sept mille cinq cents (87.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts»).

Deuxième résolution

L'associé unique a déclaré souscrire toutes les Nouvelles Parts, lesquelles ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de quatre-vingt sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) par le paiement en numéraire d'un montant total de quatre-vingt sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-).

Preuve du paiement ci-avant en numéraire a été donnée au notaire instrumentant et le notaire instrumentant reconnaît formellement la disponibilité d'un montant total de quatre-vingt sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-).

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent mille euro (EUR 100.000,-), représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées. (...)»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de son augmentation de capital, s'élève à environ mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: ROSSI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2014. LAC/2014/4131. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Référence de publication: 2014026780/130.

(140031957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 88.833.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

H.R.T. Révision S.A., une société anonyme ayant son siège au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.238,

ici représentée par Madame Marie-Line SCHUL, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 février 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique (l'«Associée Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing), S.à r.l.», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.833 (la «Société»), constituée aux termes d'un acte notarié en date du 23 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1518 du 22 octobre 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte tenu par devant le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2011, publié au Mémorial numéro 709 du 16 mars 2012.

II. Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

III. La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

La société «EUROTIME S.A.», ayant son siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 56.177.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation, en numéraire ou en nature, après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de donner décharge pleine et entière aux Gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparants, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 février 2014. Relation: EAC/2014/2491. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014033535/54.

(140038024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2014.

Isoprojex Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 178.824.

L'an deux mille quatorze, le six février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1. - Monsieur Maxime RICHARD, gérant, né à Nancy (France), le 24 janvier 1986, demeurant à F-54000 Nancy, 10, rue de la Monnaie,

détenteur de neuf cents (900) parts sociales.

2. La société à responsabilité limitée de droit français «MGM FINANCES», ayant son siège social à F-83420 La Croix Valmer, 2, Impasse des Lavandes, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Fréjus (France) sous le numéro 504 514 886,

détentrice de cent (100) parts sociales.

Tous deux ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 27 janvier 2014.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "ISOPROJEX SERVICES" (numéro d'identité 2013 24 30 188), avec siège social à L-5326 Content, 17, rue Edmond Reuter, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 178.824, constituée en date du 30 mai 2010 sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit français et ayant adopté la nationalité luxembourgeoise et la forme juridique d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 28 mai 2013, publié au Mémorial C, numéro 2213 du 10 septembre 2013,

ont requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident d'insérer à l'article 3 des statuts, relatif à l'objet social, un deuxième alinéa ayant la teneur suivante: "La société a en outre pour objet:

- l'étude, la conception, la promotion, la commercialisation, l'exploitation et le vente de toutes méthodes et de tous procédés, brevets, licences et services techniques pour le bâtiment; la création, l'acquisition, la location à bail, l'installation ainsi que l'exploitation de tous bureaux, ateliers, dépôts se rapportant à ces activités;

- l'étude, le conseil, l'assistance et la maîtrise d'oeuvre en matière de réalisation de travaux d'isolation de tous bâtiments ainsi que d'optimisation énergétique de bâtiments par la réalisation d'études, de travaux de rénovation d'intérieur et d'amélioration de l'habitat."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 13 février 2014. Relation: CAP/2014/546. Reçu soixante-quinze euros 75,0,0 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 24 février 2014.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2014032639/48.

(140036059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2014.
